

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES -TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mil vingt deux et le 14 avril à dix huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 6 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Franck POINTEAU, Christine VEUILLE, Bruno VIVIER, Jean-Paul BEDIOU, Gérard GOUDEAU, Christian ROUBALAY

Présents mais non votants, Madame Sylvaine GENDRAULT et Monsieur Jérôme SEJOURNÉ

Délibération 8

OBJET : Tarif achat eau

1/ ACHAT d'EAU à la COMMUNE DE VILLERMAIN

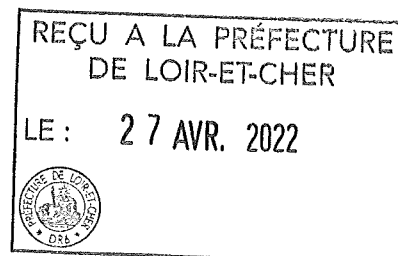
Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil qu'une convention de fourniture d'eau a été signée le 4 mai 2010 entre la Commune historique de Ouzouer le Marché et la commune de VILLERMAIN.

Le SIAEP ayant repris la compétence de l'eau de la Commune déléguée d'Ouzouer le Marché, il est demandé aux membres du Conseil de revaloriser le prix d'achat d'eau à la commune de Villermanin tenant compte de la hausse des prix de l'électricité et de la diminution de l'achat d'eau puisque l'interconnexion est à présent opérationnelle.

Il est proposé au Conseil de passer de 0,30 euros à 0,45 euros. L'application de cette nouvelle tarification prend effet à compter du 1^{er} avril 2022 étant toutefois précisé que l'ancien tarif de 0.30 euros s'appliquera à nouveau, si dans un délai de trois mois à compter du 1^{er} avril 2022, la mise en place d'un accélérateur au château d'eau de Villermanin n'a pas été réalisée.

2 / TARIFICATION SAUR

Par délibération en date du 6 avril 2021, il était facturé à la SAUR un tarif de 0,30 euros du m3 d'eau. Il est proposé au Conseil de revaloriser ce tarif pour le passer à 0,45 euros, taxes agence de l'eau incluse dans ce tarif, et ce, à compter du 1^{er} avril 2022



3 / ACHAT EAU EPIEDS EN BEAUCE

Le tarif appliqué à ce jour reste inchangé. Il est de 0,58 euros le m3.

Après avoir entendu et approuvé l'exposé de Monsieur le Président,

LE CONSEIL SYNDICAL,

A l'unanimité des membres présents, valide les tarifications ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 15 avril 2022

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

